



**PROCES-VERBAL DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN**

**SEANCE DU 18 AVRIL 2023**

Date de la convocation    12 avril 2023

Secrétaire de séance    Paul SCHNEIDER

Président                    Arnaud SPET

Membres du bureau en exercice :	<b>21</b>
<b>Membres présents ayant pouvoir de vote :</b>	<b>14</b>
Membres présents :	15
Nombre de votes :	<b>16</b>

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit avril à dix-huit heures, les Membres du bureau désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du douze avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de M. Arnaud SPET à Buding dans le restaurant Domaine du Moulin.

**ETAIENT PRESENTS :**

Commune	Membre		Commune	Membre	
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	A. GUTSCHMIDT	<input type="checkbox"/>	MONNEREN	P. SCHNEIDER	<input checked="" type="checkbox"/>
DISTROFF	M. TURQUIA	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUDRENGE	B. GUIRKINGER	<input type="checkbox"/>
GUENANGE	P. TACCONI	<input type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>
	M-R. CINTAS	<input type="checkbox"/>	STUCKANGE	O. SEGURA	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	L. MADELAINE	<input checked="" type="checkbox"/>	VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE/C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input type="checkbox"/>	VOLSTROFF	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>			

**Elus invités suite à leur délégation de fonction :**

Commune	Membre	Absence excusée	Délégation au domaine
HOMBOURG-BUDANGE	D. HILBERT	<input checked="" type="checkbox"/>	Des forêts
BERTRANE	J-L. PERRIN	<input type="checkbox"/>	Du monde agricole

**ABSENCES ET POUVOIRS :**

Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Membre absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	G. RIVET	P. TACCONI	<input checked="" type="checkbox"/>	
P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KOWALCZYK	M-R. CINTAS	<input checked="" type="checkbox"/>	
B. DIOU	<input checked="" type="checkbox"/>		B. GUIRKINGER	<input checked="" type="checkbox"/>	
A. GUTSCHMIDT	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	



## L'ordre du jour

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Validation du PV du Bureau Décisionnel du 28 février 2023
- C. Présentation « Banque de France » \*
- D. Présentation « Conciliateurs de justice » \*
- E. Rapports :
  - 1. FINANCES - Attribution de fonds de concours
  - 2. SUBVENTIONS - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023
  - 3. MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker - Lot 11 VRD/espaces verts - Avenant n°1
  - 4. Point d'information : PCAET
  - 5. RESSOURCES HUMAINES - Création de poste « Chargé d'affaires foncières »
  - 6. Divers et informations

\* : cf. annexes en fin de document

---

### A. SECRETAIRE DE SEANCE

---

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Paul SCHNEIDER pour remplir cette fonction.

---

### B. VALIDATION DU PV DU BUREAU DECISIONNEL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2023

---

Adoption à l'unanimité.

---

### C. RAPPORTS

---

---

#### Point n° 01 : FINANCES - Attribution de fonds de concours

---

Point présenté par le Président.

La CCAM a validé son Pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2026 lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2021.

Ce pacte fait état de l'octroi de fonds de concours (tranches 1 et 2) sous certaines conditions d'éligibilité détaillées dans le règlement d'attribution voté lors de la même séance.

La CCAM a déjà versé un montant cumulé de fonds de concours de 761 706.17€.

Un nouveau dossier a été réceptionné, à savoir :

Commune	Description projet	Montant total HT du projet	Financement par la Commune	Autre financement sollicité	Fonds de concours sollicité	Montant du fonds de concours
METZERESCHE	Réaménagement espace école et garderie + création d'un préau	513 230 €	118 622 €	322 628 €	Tranches 1 et 2	71 980,00 €
						71 980,00 €

Ce dossier remplit les conditions d'éligibilité du fonds de concours et est complet.  
Un état global des dossiers déposés, commune par commune, et faisant apparaître les soldes par tranche, est annexé à la présente.

Vu la délibération D20210706CCAM49 du 7 juillet 2021, portant sur l'instauration d'un fonds de concours et son règlement ;

Vu la demande formulée par la commune de Metzeresche, telle que listée plus haut, et la délibération correspondante de son Conseil Municipal ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'octroi d'une subvention pour le projet mentionné plus haut ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier à la commune concernée l'octroi de cette subvention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à verser la subvention selon les conditions de versement établies dans le règlement d'attribution des fonds de concours.

Annexe 1 : Répartition du fonds de concours, par commu

Date de mise à jour : 27/03/2023

Libellé commune	Fonds de concours TRANCHE 1	Fonds de concours TRANCHE 2	Total fonds de concours	Ex. 2021	Ex. 2022	Ex. 2023		Ex. 2022	Ex. 2023		R.A.R. T1	R.A.R. T2
				Attribution Fonds de concours T1	Attribution Fonds de concours T1	Attribution Fonds de concours T1	RELIQUAT T.1 S/OP. CLOTUREES	Attribution Fonds de concours T2	Attribution Fonds de concours T2	RELIQUAT T.2 S/OP. CLOTUREES		
Aboncourt	20 994	20 000	40 994		4 456,50						16 537	20 000
Bertrange	104 162	20 000	124 162	17 400,00		43 000					43 762	20 000
Bettelainville	35 354	20 000	55 354								35 354	20 000
Bousse	122 174	20 000	142 174								105 674	20 000
Buding	33 123	20 000	53 123								33 123	20 000
Budling	10 671	20 000	30 671								10 671	20 000
Distroff	72 469	20 000	92 469								43 286	11 150
Elzange	39 025	20 000	59 025								39 025	20 000
Guénange	259 881	20 000	279 881	30 377,61	180 000,00			20 000,00			49 503	0
Hombourg-Budange	32 175	20 000	52 175								32 175	20 000
Inglange	26 041	20 000	46 041								11 455	20 000
Kédange-sur-Canner	52 087	20 000	72 087		52 087,00						0	20 000
Kemplich	10 207	20 000	30 207								10 207	20 000
Klang	14 150	20 000	34 150								4 150	20 000
Koenigsacker	86 985	20 000	106 985		86 985,00			20 000,00			0	0
Luttange	44 458	20 000	64 458					3 605,00			44 458	16 395
Mailing	35 010	20 000	55 010								35 010	20 000
Metzeresche	51 980	20 000	71 980								51 980	20 000
Metzervisse	93 547	20 000	113 547								93 547	20 000
Monneren	24 879	20 000	44 879								24 879	20 000
Oudrenne	38 989	20 000	58 989			38 989		4 700,00			0	15 300
Rurange-lès-Thionville	107 856	20 000	127 856		83 490,00	24 794	587,60			300,00	159,74	14 300
Valmestroff	18 210	20 000	38 210								18 210	20 000
Veckring	38 532	20 000	58 532								38 532	20 000
Volstroff	80 338	20 000	100 338								80 338	20 000
Stuckange	46 702	20 000	66 702		46 702,00			20 000,00			0	0
<b>TOTAL ou MOYENNE</b>	<b>1 500 000</b>	<b>520 000</b>	<b>2 020 000</b>	<b>67 886,06</b>	<b>503 882,11</b>	<b>106 783,00</b>	<b>587,60</b>	<b>83 155,00</b>	<b>0</b>	<b>300,00</b>	<b>822 036</b>	<b>437 145</b>

---

## Point n° 02 : SUBVENTIONS - Soutien aux associations et participations communautaires pour l'exercice 2023

---

Point présenté par Mme Marie-Rose LUZERNE, Vice-présidente en charge de la jeunesse et des associations sportives.

Dans le respect des règles comptables applicables, il est soumis aux Délégués Communautaires le détail des aides et soutiens qu'il est proposé d'engager en 2023 au bénéfice d'associations.

Le tableau présenté en annexe propose les individualisations du chapitre 65, décliné en thématiques :

- Animation dans lequel cinq sous-thématiques se déclinent :
  - o Évènementiel
  - o Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine et à la culture
  - o ARC - AD
  - o Ecole de formation des jeunes
- Divers

Concernant la thématique animation, la Commission « Jeunesse et Vie Associative » a examiné le 5 avril les demandes de soutien déposées par des tiers à l'aune de leurs actions et de leurs projets d'intérêt communautaire.

Pour rappel, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) dispose d'un règlement de soutien aux associations qui mettent en œuvre des actions, des projets identifiés dans quatre thématiques : l'école de formation des jeunes - l'évènementiel - la sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture - les actions pédagogiques.

Ce règlement est intégré au dossier-type de demande de soutien que les associations doivent adresser à la CCAM pour pouvoir prétendre à une aide financière de la Collectivité.

### Pour la thématique « Animation » :

#### Pour la sous-thématique « Évènementiel » :

- D'une somme de 500 € pour l'association Trip Team Moselle pour l'organisation d'un géocaching du 9 au 11 juin à l'abris du Bichel Sud ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Cyclo Sport Thionvillois pour l'organisation de la 50<sup>e</sup> journée du vélo le 16 juillet à Bertrange ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Metzervisse Art Contemporain pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain en milieu rural le 3 et 4 septembre ;
- D'une somme de 430 € pour l'association Art Culturel et Tolérance pour la programmation culturelle de la Chapelle de Breistroff La Petite ;
- D'une somme de 300 € pour l'association M'Sports Canins pour l'organisation d'une manifestation canine sportive le 7 et 8 octobre ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Espace Sports et Culture de Malling pour l'organisation de la Corrida le 14 mai ;
- D'une somme de 2 500 € pour l'association Metzervisse Village Lorrain pour l'organisation d'un concours de lecture à destination des écoles du territoire et le salon du livre le 19 novembre ;
- D'une somme de 250 € pour l'association Les Amis du Château de Lutrange pour l'organisation d'une exposition photos dans le parc du château ;

- D'une somme de 500 € pour l'association Les Arts Hombourgeois pour l'organisation de la Kanerdall le 18 décembre ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Roolcool Bike Elzange pour l'organisation de la manche UFOLEP le 11 juin ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association Familles Rurales Creignes et Fassenottes pour la création d'un nouvel escape game au Château de Luttange.

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 2 500 € pour l'harmonie Saint Hubert de METRICH pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part fixe de la subvention ;
- D'une somme de 2 500 € pour l'harmonie Saint Hubert de METRICH pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part variable avec l'organisation de 5 concerts sur le territoire de l'Arc Mosellan, soit 500 € par concert ;
- D'une somme de 2 500 € pour la Société de Musique Union de Distroff pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part fixe de la subvention.
- D'une somme de 2 500 € pour la Société de Musique Union de Distroff pour l'animation musicale du territoire, correspondant à la part variable avec l'organisation de 5 concerts sur le territoire de l'Arc Mosellan, soit 500 € par concert.

Pour la sous - thématique « Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture » :

- D'une somme de 500 € pour l'association Les Trouvères du Tillet pour l'organisation d'animations itinérantes de contes et légendes sur le territoire de l'Arc Mosellan ;
- D'une somme de 500 € pour l'association les Amis du Père Scheil pour la 15<sup>ème</sup> édition de la revue de la Canner ;
- D'une somme de 500 € pour l'association Ecomissions pour l'organisation de conférences ;
- D'une somme de 500 € pour l'Association de Préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés pour la restauration et l'entretien de l'Observatoire des Chênes Brûlés de la ligne Maginot.

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 10 000 € pour le Théâtre de Nihilo Nihil pour le Festival de théâtre jeune public ;
- D'une somme de 7 000 € pour le Théâtre Nihilo Nihil pour le Festival de théâtre tout public ;
- D'une somme de 1 500 € pour le Théâtre Nihilo Nihil pour l'organisation de 3 Apérolittéraires, soit 500 € par session ;

Pour la sous-thématique « Ecole de formation des jeunes » :

Les conventions en cours sont imputées obligatoirement au chapitre 65

- D'une somme de 22 618 € pour l'école de musique de BOUSSE pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 17 362 € pour l'école de musique Mélodia de DISTROFF pour l'aide à l'enseignement de la musique ;

- D'une somme de 16 411 € pour l'école de musique Les Arpèges de GUENANGE pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 4 530 € pour l'école de musique de METRICH KOENIGSMACKER pour l'aide à l'enseignement de la musique ;
- D'une somme de 10 000 € pour l'Association Sportive et Culturelle des 2 Vallées pour la promotion du handball féminin, la mise à disposition d'un salarié lors des semaines ARC - AD, des actions citoyennes et environnementales ;
- D'une somme de 5 000 € pour l'association Canner 3 Frontières VTT pour la création d'une team et l'évènement « la Tristan » ;
- D'une somme de 12 000 € pour le BLR Arc Mosellan pour l'intervention d'un animateur diplômé au sein des écoles du territoire pour la discipline handball et la mise à disposition d'un animateur diplômé durant la période estivale des semaines ARC - AD.

**Pour la thématique « Divers » :**

- D'une somme de 5 000 € pour l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes pour la prévention de la délinquance et la prise en charge des victimes d'infractions pénales.

Tous ces engagements proposés sont imputés au chapitre 65. La validité de la décision prise par le Bureau Décisionnel est fixée à l'exercice auquel elle se rapporte. Toute demande non sollicitée sur l'exercice concerné ne pourra être instruite que sur l'exercice suivant.

La CCAM souhaite que chaque association soutenue financièrement par la Collectivité fournisse un rapport territorialisé annuel.

Vu les articles L. 5211-10 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Vie Associative réunie le 5 avril 2023 ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les individualisations de soutien telles que détaillées dans le tableau présenté par Monsieur le Président et spécifié en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la notification du montant de ces subventions à leurs différents bénéficiaires et à signer toute pièce ou document nécessaire à leur versement ou mise en œuvre.

➤ A noter que suite à l'interrogation des élus quant au nombre d'interventions de l'ATAV, Mme LUZERNE leur fait savoir que 109 victimes et 336 entretiens ont été recensés en 2022.

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

		Prévisions budgétaires animations 2023	140 000,00 €	
		Reste	2 599,00 €	
Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	SOCIETE DE MUSIQUE UNION DE DISTROFF (code : 1983)	2 500,00 €	part fixe
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	SOCIETE DE MUSIQUE UNION DE DISTROFF (code : 1983)	2 500,00 €	part variable
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	HARMONIE METRICH	2 500,00 €	part fixe
Évènementiel	Concerts en salle de spectacles et en extérieur	HARMONIE METRICH	2 500,00 €	part variable
Évènementiel	50e journée du vélo à Bertrange le 16/07	CYCLO SPORT THIONVILLOIS (code : 445)	500,00 €	
Évènementiel	Exposition d'art contemporain en milieu rural 3 - 4/09	METZERVISSE ART CONTEMPORAIN (code : 3454)	500,00 €	
Évènementiel	Course nature "La Kanerdall" 18/12	LES ARTS HOMBOURGEOIS	500,00 €	
Évènementiel	Concours de lecture et journée du livre jeunesse 19/11	METZERVISSE VILLAGE LORRAIN	2 500,00 €	
Évènementiel	Programmation culturelle de la Chapelle de Breistroff La Petite	ART CULTUREL ET TOLERANCE	430,00 €	
Évènementiel	Corrida de l'Arc Mosellan le 14/05	ASSOCIATION ESPACE SPORTS ET CULTURE DE MALLING	500,00 €	
Évènementiel	Exposition photos dans le parc du château de Lutange	LES AMIS DU CHÂTEAU DE LUTTANGE	250,00 €	
Évènementiel	Nouvel escape game	ASSOCIATION FAMILLES RURALES CREIGNES ET FASSENOTES	500,00 €	
Évènementiel	Manche UFOLEP le 11/06	ROOLCOOL BIKE ELZANGE	500,00 €	
Évènementiel	Initiation au géocaching du 9 au 11 juin à l'abris du Bichel Sud	TRIP TEAM MOSELLE	500,00 €	
Évènementiel	Manifestation canine sportive 7 - 8/10	M'SPORTS CANINS	300,00 €	
<b>Total Évènementiel</b>			<b>16 980,00 €</b>	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Apérolittéraires programmation 2023	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	1 500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	FESTIVAL DE L'ARC MOSELLAN JEUNE PUBLIC	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	10 000,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	FESTIVAL DE L'ARC MOSELLAN TOUT PUBLIC	NIHILO NIHIL THEATRE (code : 492)	7 000,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	15e édition de la revue "Entre Moselle et Canner"	LES AMIS DU PERE SCHEIL (code : 1898)	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Animations itinérantes de contes et légendes	TROUVERES DU TILLET	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Restauration et préservation de l'Observatoire des Chênes Brûlés	ASSOCIATION DE PRESEVATION DE L'OBSERVATOIRE DES CHENES BRULES	500,00 €	
Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine,	Sensibilisation à la réduction des déchets avec la distribution de sacs de tri, conférences	ECOMISSIONS	500,00 €	
<b>Total Sensibilisation à l'environnement, au patrimoine, à la culture</b>			<b>20 500,00 €</b>	
ARC AD	Semaines Arc Ad 2022	Divers	12 000,00 €	
<b>Total ARC - AD</b>			<b>12 000,00 €</b>	

Ecole de formation des jeunes	Aide à renseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE "LES ARPEGES" (code : 564)	16 411,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à renseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE DE BOUSSE (code : 2865)	22 618,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à l'enseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE MELODIA (code : 565)	17 362,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Aide à l'enseignement de la musique	ECOLE DE MUSIQUE ST HUBERT (code : 1966)	4 530,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Promotion du handball féminin Actions écotoyennes et environnementales	ASS. SPORTIVE & CULTURELLE 2 VALLEES (code: 2559)	10 000,00 €	
Ecole de formation des jeunes	ANIMATION ECOLES DU TERRITOIRE/TOURNOI ECOLE	ENTENTE SPORTIVE HAND BALL (code : 395)	12 000,00 €	
Ecole de formation des jeunes	Création d'une team Randonnée la Tristan	C3F VTT (code : 743)	5 000,00 €	
<b>Total Ecole de formation des jeunes</b>			<b>87 921,00 €</b>	
<b>Total Animation</b>			<b>137 401,00 €</b>	

Thématique	Pièce	Tiers	Montant	Observations
Divers	Aide aux victimes d'une infraction pénale	ATAV	5 000,00 €	
<b>Total Divers</b>			<b>5 000,00 €</b>	

<b>Total général</b>			<b>142 401,00 €</b>	
----------------------	--	--	---------------------	--

**Point n° 03 : MARCHES PUBLICS - Travaux de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker - Lot II VRD/espaces verts - Avenant n°1**

Point présenté par M. Pierre ROSAIRE, Vice-président en charge des achats et marchés publics.

Dans le cadre de l'opération de construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker, le lot relatif aux VRD et espaces verts a été notifié à l'entreprise EUROVIA le 4 mars 2022, pour un montant de 103 000€ HT.



Ce marché porte notamment sur la création d'un parking à proximité du bâtiment.

Le projet ayant évolué, il convient d'établir un avenant n°1 d'un montant de 14 445€ HT, annexé à la présente. L'avenant comprend :

- La suppression du parking de 8 places initialement prévu en bord de route,
- La création d'un parking de 20 places sur la parcelle attenante à celle d'implantation du bâtiment,
- Les travaux annexes d'assainissement, signalisation, d'accotement et d'espaces verts.

Cet avenant porte ainsi le montant de marché à 117 445€ HT (+14%).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 28 juillet 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des Marchés à Procédures Adaptées réunie le 23 mars 2023,

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER les termes de l'avenant n°1 de la société EUROVIA, tel qu'annexé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS AVENANT N° 1<sup>1</sup>

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN  
8 rue du Moulin  
57920 BUDING

### B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EUROVIA Alsace Lorraine  
Agence de Florange  
2 route de Metz  
57190 FLORANGE  
03 82 82 43 43  
[Etudes.florange@eurovia.com](mailto:Etudes.florange@eurovia.com)  
SIRET : 325 857 357 001 16

### C - Objet du marché public

#### ■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de travaux pour la construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker  
LOT 11 : VRD – Espaces verts

■ Date de la notification du marché public : 4 mars 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 18 mois pour l'ensemble des lots.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 103 000.00€
- Montant TTC : 123 600.00€

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

### D - Objet de l'avenant

#### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification du parking avec modification de l'implantation initialement prévue du parking 8 places et création d'un nouveau parking de 20 places en bout de parcelle.

Moins value (suppression du parking 8 places initialement prévu) = - 3 388€ HT

Plus-value (nouveau parking 20 places) = 17 833€ HT

Le détail des travaux en plus et en moins est annexé à au présent avenant.

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 14 445.00 €
- Montant TTC : 17 334.00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 14%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 117 445.00€
- Montant TTC : 140 934.00€

### E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

### G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

#### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

#### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

#### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

---

## Point n° 04 : Point d'information : PCAET

---

Point d'information présenté par Mme Isabelle CORNETTE, Vice-présidente à l'Environnement et aux circuits de proximité.

La CCAM relance en 2023 l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie avec la définition d'une stratégie territoriale afin de construire et mettre en œuvre son programme d'actions. Ce PCAET aura une durée de vie de six ans avec un bilan réalisé à mi-parcours, après trois ans.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un document de planification stratégique et opérationnel. Elaboré à l'échelle du territoire où la collectivité joue un rôle moteur, il mobilise tous les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat.

Le PCAET aborde différentes thématiques telles que la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité au changement climatique, la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable.

Il se doit de respecter l'ambition des objectifs nationaux, c'est-à-dire :

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40% d'ici 2030 par rapport aux chiffres de 1990 ;
- Réduire de 50% la consommation énergétique d'ici 2050 par rapport aux chiffres de 2012 ;
- Augmenter à 32% la part d'énergies renouvelables d'ici 2030.

L'élaboration d'un PCAET étant obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, la CCAM s'est lancée dans sa réalisation en 2019 avec le bureau d'étude BURGEAP.

Un diagnostic territorial a été réalisé et présenté lors du COPIL de mars 2022, afin de mieux cerner et appréhender les enjeux du territoire face au changement climatique.

La phase d'élaboration d'une stratégie territoriale a débuté en mars 2023 et permettra de fixer des objectifs réalisables pour la CCAM afin de respecter les objectifs nationaux.

Les actions déjà menées et entreprises par la CCAM en faveur de la transition énergétique et écologique sont bien évidemment en ligne de compte et intégreront le programme d'actions du PCAET.

Le planning prévisionnel de la fin de l'élaboration du PCAET a été présenté en séance à titre d'information (cf. annexes en fin de document).

---

## Point n° 05 : RESSOURCES HUMAINES - Création de poste « Chargé d'affaires foncières »

---

Point présenté par le Président.

Le service Aménagement, Environnement, Energie & Foncier, de la CCAM est composé de 3 personnes, et assure le portage de politiques publiques transversales telles que l'agriculture et l'alimentation, la biodiversité, l'urbanisme et le foncier, la mobilité et la transition énergétique.

Il assure la gestion juridique et administrative des propriétés foncières du territoire, soit de façon directe, soit en support aux différents services. À ce titre, le service contribue aux projets d'aménagement et met en œuvre la politique foncière ainsi que les dispositifs définis par les élus à l'aide des outils fonciers existants.

Ainsi et conformément à son projet de territoire, la collectivité est amenée à procéder au recrutement, d'un chargé(e) d'affaires foncières, qui sera chargé d'accompagner la collectivité et les services dans :

- la gestion du patrimoine immobilier et foncier : baux, acquisitions et cessions de biens immobiliers, gestion des zones d'activités, transfert de compétence, maîtrise foncière...
- les démarches foncières liées aux projets de la collectivité : aménagement de pistes cyclables, développement des zones d'activité, suivi des conventions stratégiques avec l'EPFGE (établissement public foncier du Grand Est) et la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural), animation de la stratégie foncière...

Ses missions principales seront :

- \* Pilotage et mise en œuvre des procédures d'acquisitions/ cessions en support des projets menés par les différents services de la collectivité jusqu'à l'acte authentique,
- \* Conseil et recherche juridiques dans la mise en œuvre des dossiers fonciers : renseigner la collectivité sur les outils et procédures à développer pour assurer une maîtrise foncière
- \* Gestion des baux, des conventions d'occupation et des autorisations d'occupation diverses des biens du domaine public et privé de l'EPCI
- \* Rédaction d'actes administratifs
- \* Relecture des actes notariés
- \* Rédaction des notes de synthèse, rapports à destination des élus (avec recherche de vulgarisation) et tous documents administratifs liés (délibération, arrêtés...)
- \* Accompagnement des prestataires (géomètre-expert)
- \* Suivi des procédures de servitudes
- \* Animation de la stratégie foncière de la collectivité,
- \* Suivi et animation des partenariats avec l'EPFGE et la SAFER,
- \* Coordination de l'enrichissement du SIG intercommunal en lien avec le prestataire de services et les fournisseurs de données,

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent à temps complet sur les grades suivants : Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe et Attaché.

Le tableau des effectifs actuel dispose des postes ouverts nécessaires à ce recrutement.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau Décisionnel de valider ce qui précède.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 II ;

Vu le tableau des emplois ;

Le Bureau Décisionnel Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un poste de chargé(e) d'affaires foncières ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la procédure de recrutement correspondante ;
- DE S'ENGAGER à inscrire les sommes nécessaires au budget 2023 et les suivants, relatives à la rémunération de l'agent retenu ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document ou à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

---

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance du Bureau Décisionnel levée à vingt heures et vingt minutes.

---

Le Président,  
Arnaud SPET

Le Secrétaire  
M. Paul SCHNEIDER







# Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

**Bureau communautaire ; Buding – 18 avril 2023**

**Rôle et missions de la Banque de France  
Focus – éducation budgétaire et financière**

## Les banques centrales

### 3 missions principales

1

Stratégie  
monétaire

Gérer la monnaie

2

Stabilité  
financière

Garant de la confiance dans le système financier.

3



## Nos missions de service public

L'accompagnement des entreprises

L'accompagnement des particuliers

L'accompagnement des collectivités

L'éducation financière et économique de tous les publics





# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

gratuité et confidentialité



Les correspondants TPE PME

Les correspondants Start-up

Notre mission : ➤ N° unique 34 14  
Informé et orienter

Écoute, diagnostic de la situation, orientation vers les interlocuteurs ciblés

➤ [tpme57@banque-france.fr](mailto:tpme57@banque-france.fr)

➤ [startup@banque-france.fr](mailto:startup@banque-france.fr)

# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

gratuité et confidentialité



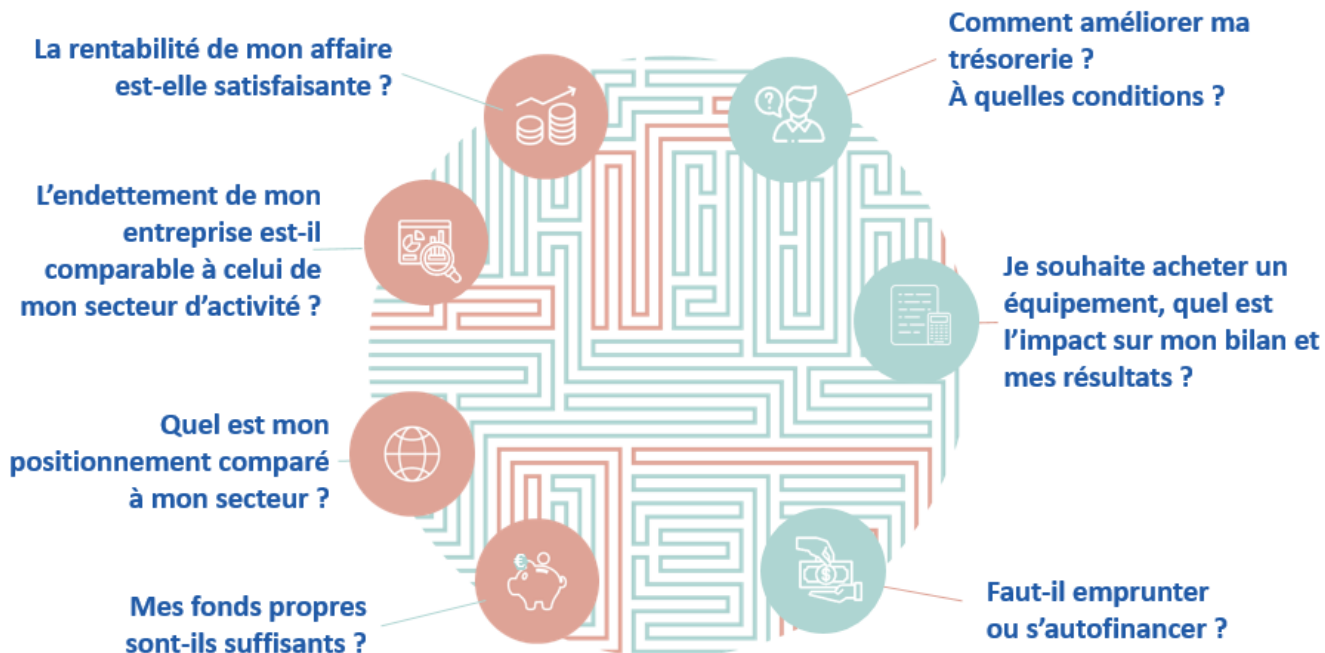
## OPALE analyse

- Mesurer et comparer les **performances** de son entreprise
- Identifier ses **points forts**
- Découvrir son **potentiel** d'amélioration

## OPALE simulation

- Disposer d'un outil d'aide à la **prise de décision**
- Évaluer **les impacts financiers** de ses projets
- Faire des **projections** selon différents scénarios

[www.opale.banque-france.fr](http://www.opale.banque-france.fr)





# ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

gratuité et confidentialité



## La médiation bancaire du crédit

### ■ Principe directeur

- Ouverte aux entreprises dès lors que leur partenaire financier refuse un financement lié à une activité professionnelle
- Accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés d'assurance crédit
- Étendu aux entreprises de l'économie sociale et solidaire dès lors qu'il existe un enjeu en termes d'emploi

### ■ Procédure ouverte à tous

Chef d'entreprise, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur... à l'exception des particuliers et des sociétés en liquidation

<https://mediateur-credit.banque-france.fr>

# ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS

Stratégie  
monétaire

Stabilité  
financière

Services  
à l'économie



Surendetté ? Comprendre  
la procédure d'aide



Déposer un dossier de  
surendettement



Les trois fichiers  
d'incidents (FCC, FICP,  
FNCI)



Vos droits d'accès aux  
fichiers



Que faire en cas  
d'usurpation d'identité ?



# ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS

Stratégie  
monétaire

Stabilité  
financière

Services  
à l'économie



Exercer mon droit au  
compte



Compte: comment ça  
marche ?



Que faire en cas de litige  
avec sa banque ?



Frais d'incidents  
bancaires : règles et  
plafonnement



Offre clientèle fragile



# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & LES EPIC

## ACSEL

Analyse Conjoncturelle  
et Structurale de l'Économie locale

Stratégie  
monétaire

Stabilité  
financière

Services  
à l'économie

Besoin de connaître  
l'impact d'un événement  
économique

Besoin de connaître  
les caractéristiques structurelles  
de votre tissu économique

Besoin d'étudier  
une problématique particulière

STANDARD

Module  
**Conjoncturel**

STANDARD

Module  
**Structurel**

SUR-MESURE

Étude  
**Structurelle**

Révéler les forces et faiblesses de son tissu économique

- Collectivités et fédérations professionnelles
- Données agrégées mensualisées
- Axes d'analyse prédéfinis
- À partir de 1 000 € HT

- Collectivités
- Données agrégées annualisées
- Axes d'analyse prédéfinis
- À partir de 3 000 € HT

- Collectivités et fédérations professionnelles
- Données agrégées annualisées
- Axes d'analyse au choix du client
- À partir de 10 000 € HT

# ACCOMPAGNER LES EPIC ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## ACSEL

Analyse Conjoncturelle  
et Structurelle de l'Économie locale

### Collectivités territoriales

- Schéma de développement économique régional
- Schéma départemental
- Points forts et points faibles sur une aire économique ou géographique
- Suivi de population d'entreprises

### Organismes professionnels

- Points forts et points d'amélioration des entreprises du secteur
- Sur des zones géographiques données
- Comparaison de populations d'entreprises
- Aide à la prise de décision

Stratégie  
monétaire

Stabilité  
financière

Services  
à l'économie

## Mise en œuvre et coordination de la stratégie

Développer  
une éducation  
budgétaire et  
financière pour les  
jeunes

Développer les  
compétences à  
mobiliser dans  
l'accompagnement  
des personnes  
en situation de  
fragilité financière  
par les intervenants  
sociaux

Soutenir les  
compétences  
budgétaires et  
financières tout au  
long de la vie

Donner à tous les  
publics les clés de  
compréhension  
des débats  
économiques

Accompagner les  
entrepreneurs dans  
leurs compétences  
économiques et  
financières



# OPÉRATEUR NATIONAL DE L'EDUCFI

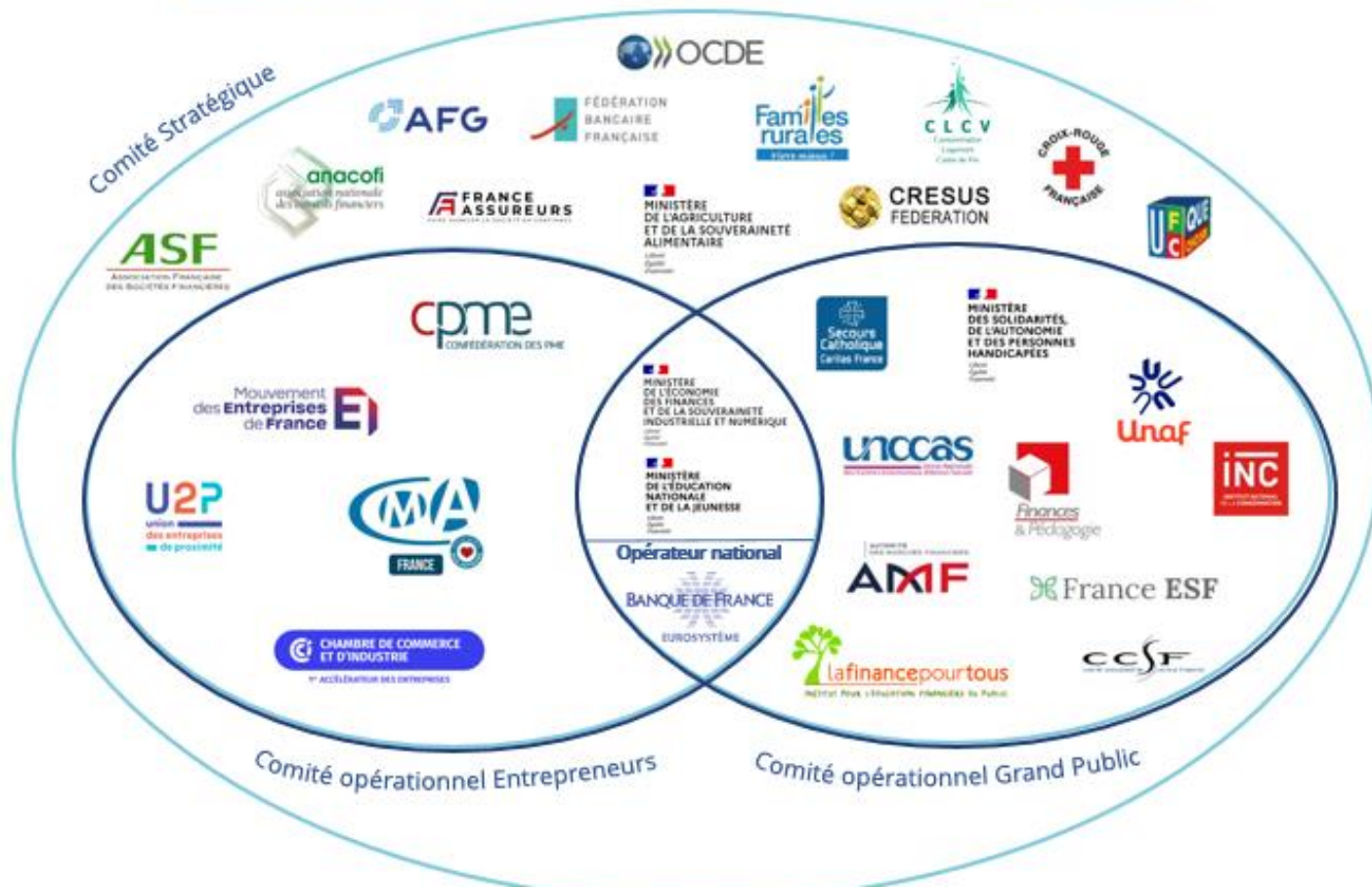
## Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

## Mes questions d'entrepreneur

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière pour les entrepreneurs

Développer les synergies en concertation avec l'ensemble des partenaires



# L'OFFRE EDUCFI POUR LES INTERVENANTS SOCIAUX

---



# OPÉRATEUR NATIONAL DE L'EDUCFI

## SURENDETTEMENT

### 1<sup>er</sup> module

## COMPRENDRE LA PROCÉDURE

#### ► Objectifs

- Découvrir la chronologie de la procédure
- Comprendre les grandes étapes
- Connaître les principales instances

### 2<sup>ème</sup> module

## CONSTITUER UN DOSSIER

#### ► Objectifs

- Retrouver un dossier à remplir
- Remplir correctement un dossier
- Connaître les lieux où le déposer

### 3<sup>ème</sup> module

## INSTRUCTION DE LA PROCÉDURE

#### ► Objectifs

- Comprendre les conditions de recevabilité et ses effets
- Appréhender les difficultés et les orientations possibles
- Disposer d'une vision globale des traitements envisageables

### 4<sup>ème</sup> module

## FIN DE LA PROCÉDURE

#### ► Objectifs

- Comprendre les différents courriers envoyés
- Savoir comment se met en place le plan et ses mesures
- Connaître la procédure de rétablissement personnel et ses effets

### Nouveau module

## DÉPÔT EN LIGNE

- Comprendre les modalités de dépôt d'un dossier de surendettement en ligne et un focus sur la cellule d'alerte inclusion bancaire



# OPÉRATEUR NATIONAL DE L'EDUCFI

## ASSURANCE

### ► Objectifs

- Comprendre et appréhender la notion de contrat d'assurance
- Découvrir les modalités de souscription et de résiliation d'un contrat d'assurance
- Focus sur les assurances obligatoires et non obligatoires et sur les assurances affinitaires

## BUDGET

### ► Objectifs

- Être sensibilisé à la nécessité de tenir un budget
- Savoir distinguer les charges fixes des charges modulables
- Savoir réagir en cas de difficultés financières

## CRÉDIT

### ► Objectifs

- Distinguer les différents types de crédit
- Comprendre les grandes étapes de la souscription d'un crédit
- Savoir réagir en cas de difficultés de remboursement

## ÉPARGNE

### ► Objectifs

- Être sensibilisé aux principales notions à connaître en matière d'épargne
- Comment construire son épargne ? Pour quels besoins ?
- Comment éviter les arnaques ?

## RÉCLAMATIONS

### ► Objectifs

- Distinguer l'information de la réclamation
- Connaître le circuit de traitement des réclamations
- Connaître le rôle du médiateur
- Savoir comment agir en justice

## ARNAQUES

### ► Objectifs

- Présentation des différents types d'arnaques financières
- Comment s'en protéger
- Comment réagir ?

## FICHIERS D'INCIDENTS

### ► Objectifs

- Connaître le rôle du Fichier Central des Chèques (FCC)
- Connaître le rôle du Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)
- Connaître le rôle du Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI)
- Focus sur l'usurpation d'identité

## RELATIONS BANCAIRES

### ► Objectifs

- Savoir comment ouvrir un compte bancaire et ses conséquences
- Comprendre les opérations bancaires
- Connaître la procédure pour clore un compte et ses conséquences

## INCLUSION BANCAIRE

### 1<sup>er</sup> module

## DROIT AU COMPTE

### ► Objectifs

- Connaître le dispositif du droit au compte
- Savoir distinguer le droit au compte de l'offre spécifique à la clientèle fragile

### 2<sup>ème</sup> module

## MICROCRÉDIT

### ► Objectifs

- Comprendre le dispositif du microcrédit
- Appréhender son ampleur et son utilité en France
- Savoir distinguer le microcrédit personnel du microcrédit professionnel

### 3<sup>ème</sup> module

## MOYENS DE PAIEMENT

### ► Objectifs

- Connaître l'ensemble des moyens de paiement
- Mieux cerner la vigilance requise pour les nouveaux moyens de paiement
- Comprendre les nouvelles façons de payer

# OPÉRATEUR NATIONAL DE L'EDUCFI

Le portail Mes Questions d'Argent



**Mes questions d'argent**

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



- BUDGET
- COMPTES-MOYENS DE PAIEMENT
- ASSURANCE
- ÉPARGNE ET PLACEMENTS
- RETRAITE
- FINANCER UN PROJET
- FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS
- ARNAQUES
- PERTE D'AUTONOMIE
- JEUNES
- INTERVENANTS SOCIAUX ET PCB
- ENSEIGNANTS

## Déclaration de revenus 2023 : échéances et nouveautés

Depuis le 13 avril, chaque foyer fiscal peut déclarer ses revenus de 2022 pour les impôts de 2023. Quelles sont les échéances pour déclarer ses revenus ? Quelles sont les nouveautés de cette déclaration de revenus ?

En savoir plus [↗](#)

VOTRE RECHERCHE



RECHERCHER

# OPÉRATEUR NATIONAL DE L'EDUCFI

Le site Internet de la Banque de France



Particuliers / Inclusion financière



Blog



MOYENS DE PAIEMENT

SURENDETTEMENT

INFO BANQUE - ASSURANCE

FICHIERS D'INCIDENTS

ETUDES - STATISTIQUES

CONTACTEZ-NOUS



J'ai besoin d'aide à propos de

Surendettement ou fichage bancaire

Compte et frais bancaires

Monnaie / Moyens de paiement

Crédit, épargne, assurance

Fraude / usurpation d'identité

M'informer sur l'inclusion financière : travaux et statistiques



# Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

**Bureau communautaire ; Buding – 18 avril 2023**

**Rôle et missions de la Banque de France  
Focus – éducation budgétaire et financière**





CONCILIATEURS DE FRANCE  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

*Concilier pour Réconcilier*

# LA CONCILIATION DE JUSTICE

Présentation par Bernard LEHALLE  
à la Communauté de Communes de  
l'Arc Mosellan le 16 avril 2023

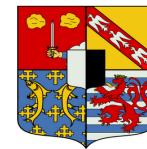


**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**





- La conciliation de justice**
- Le conciliateur de justice**
- Le déroulement de la conciliation**
- L'association des conciliateurs de justice de Moselle**
- L'action des conciliateurs de justice sur le territoire de l'ARC MOSELLAN**





# La conciliation de justice

Un mode Alternatif de Règlement des Différends gratuit :

- Pour trouver une issue amiable rapidement à un différend civil
- Pour parvenir à un accord, avant engagement d'une procédure judiciaire



**Gratuit**



**Rapide**



**Sans aléa**



**Les droits préservés**



**Accord officiel**





# La conciliation de justice

## Principaux litiges concernés



Relations entre  
**baileurs et  
locataires**



Litiges de la  
**consommation**



Litiges entre  
**commerçants**



Problèmes de  
**copropriété**



Litiges entre  
**personnes**



Litiges et  
troubles du  
**voisinage**

**Préalable pour les litiges ayant un impact  
financier inférieur ou égal à 5 000 €**





# La conciliation de justice

## Les domaines de compétence

### Compétences d'attribution :

- Les conflits individuels entre particuliers, avec les entreprises, qui relèvent habituellement de la juridiction civile
- Les conflits délégués par les tribunaux judiciaires, de commerce, des baux ruraux et prudhommaux

### Compétences territoriales :

- Le ressort du tribunal judiciaire





# La conciliation de justice

## Les litiges exclus

- Les conflits avec les administrations et les collectivités locales relevant du délégué du défenseur des droits
- Les conflits relevant de l'état de la personne et de la famille
- Les affaires relevant du pénal



# Le conciliateur de justice

- ❑ Auxiliaire de justice, nommé par le Premier Président de la Cour d'appel,
- ❑ Assermenté, tenu au respect d'un strict devoir d'impartialité, de confidentialité, de neutralité, de probité, d'indépendance, de diligence et de réserve.
- ❑ Volontaire et bénévole
- ❑ Facilitateur du lien social

Ni juge, ni avocat, ni expert, ni conseil juridique

2655 conciliateurs de justice sur le territoire national

37 pour le département de la Moselle, 10 près du Tribunal de Thionville



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**





CONCILIATEURS DE FRANCE  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

*Concilier pour Réconcilier*

# Le conciliateur de justice, Candidature

Le candidat à la conciliation de justice

- Ne doit pas être investi d'un mandat électif dans le ressort de la Cour d'Appel dans lequel il va exercer ses fonctions
- Ne doit pas exercer d'activité judiciaire ni participer au fonctionnement du service de la Justice



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**





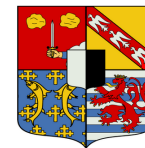
# Déroulement de la conciliation de justice

## La saisine du conciliateur de justice

- Le conciliateur de justice peut être saisi directement par le justiciable par tous moyens (conciliation conventionnelle) :
  - Par courrier, téléphone, courriel, ou en ligne sur le site [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) et sur le site de CDAD : <https://www.cdad-moselle.justice.fr/conciliateurs-de-justice/>
  - En prenant rendez-vous, dans des lieux publics : tribunal, accueil France Services, mairies, maison de la justice et du droit, point justice ...
- Le conciliateur de justice peut également être saisi par le juge sur délégation judiciaire (conciliation déléguée)



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**



# Le conciliateur de justice

## Comparaison avec le médiateur

- Le conciliateur est une personne physique, nommé par l'institution judiciaire, formé par l'Ecole Nationale de la Magistrature, qui exerce son activité à titre bénévole
- Le médiateur est une personne physique ou morale choisie par les parties, qui exerce une activité rémunérée



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**





## **Association des Conciliateurs de Justice de Moselle**

**Association Loi 1908 – N° 294990023 - Siège  
social : 19, Chemin des Vergers – 57100  
THIONVILLE**

**SIRET : 793 208 893 00024 - Téléphone : 03 82 53**

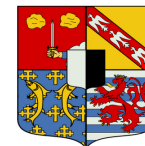
**86 54 - Courriel : [aca.metz@conciliateurs.fr](mailto:aca.metz@conciliateurs.fr)**

**Site internet : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr) -**

**[https://www.facebook.com/responsablecommuni  
cation/](https://www.facebook.com/responsablecommunication/)**



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**





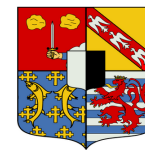
## **Association des Conciliateurs de Justice de Moselle**

La Chancellerie souhaite compter un conciliateur de justice (CJ) pour 20 000 habitants, ce qui correspondrait à 52 CJ pour le département de la Moselle,

Il y a actuellement 37 conciliateurs de justice en poste en Moselle (tous adhérents à l'ACJM) répartis sur les 27 cantons des 3 Tribunaux judiciaires : Metz, Sarreguemines et Thionville et des 2 chambres de proximité : Sarrebourg et Saint-Avold.



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**



**ORGANIGRAMME DU COMITE DE DIRECTION  
DE L'ACJM AU 11-02-2022**

**Bernard LEHALLE**

Président

Administrateur du site ACA Metz  
Responsable Communication  
Rédacteur pour le site ACA Metz

**Henry BODO**

Vice-Président  
Trésorier  
Délégué TJ Sarreguemines

**Christine TACCONI**

Secrétaire  
Gestion des  
permanences des CJ

**Patrick KLEINGERG**

Vice-Président  
Administrateur du site ACA Metz  
Administrateur de la saisie en ligne  
Administrateur de OGD  
Rédacteur pour le site ACA Metz

**Francis MAHOU**

Délégué TJ Metz

**Marc CHATEL**

Délégué TJ Thionville

**Raymond LAGARDE**

Assesseur

**Marcel NASSOY**

Trésorier-Adjoint

Sur les 10 conciliateurs de justice près du tribunal judiciaire de Thionville, 2 tiennent une permanence dans le canton de Metzervisse : Noël Bertaux et Marc Chatel. Les autres conciliateurs peuvent être amenés à recevoir des justiciables d'une des communes de l'ARC MOSELLAN, notamment dans les permanences de Yutz, Thionville et Cattenom.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THIONVILLE							
METZERVISSE	M. BERTAUX Noël	France Services Metzervisse	Mardi	9 H à 12 H	sur rdv	07 86 91 10 35	noel.bertaux@conciliateurdejustice.fr
METZERVISSE	M. CHATEL Marc	Mairie de Bertrange	3 <sup>ème</sup> Mercredi	9 H à 12 H	sur rdv	03 82 82 65 43	marc.chatel@conciliateurdejustice.fr
METZERVISSE	M. CHATEL Marc	France Services Guénange	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> Mercredi	9 H à 12 H	sur rdv	03 82 59 69 27	marc.chatel@conciliateurdejustice.fr

Type de litige	Nombre total d'affaires 2022	Nombre total de contacts reçus (1)	Nombre total des personnes reçues (2)	Nombre d'affaires non fondées (3)	Affaires terminées dans l'année, quelle que soit leur date de réception									Nombre d'affaires en cours au 31/12/2022		
					Issues de saisines par le juge				Issues de saisines directes par le justiciable					Nbre total de constats d'accord écrits (12)	Saisine par le juge (13)	Saisine directe par le justiciable (14)
					Nombre total d'affaires terminées (4)	dont			Nombre total d'affaires terminées (8)	Nbre total de constats d'accord écrits (12)	dont					
						sans suite carence (5)	échec (6)	conciliées (7)			sans suite carence (9)	échec (10)	conciliées (11)			
Voisinage (nuisances)	11	21	29	3	0	0	0	0	7	2	2	3	2	0	1	
Voisinage (immobilier)	14	32	32	3	0	0	0	0	8	1	2	5	5	0	3	
Différend entre personnes	10	20	15	6	0	0	0	0	4	3	1	0	0	0	0	
Baux d'habitation	7	17	17	0	0	0	0	0	6	3	1	2	0	0	1	
Copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Consommation	33	43	47	13	0	0	0	0	16	5	1	10	0	0	4	
Droit rural	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Litiges commerciaux	15	26	28	5	0	0	0	0	8	3	0	5	4	0	2	
Litiges en matière prud'hom.	1	3	5	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	
Autres	14	27	28	10	0	0	0	0	4	1	0	3	1	0	0	
<b>Total</b>	<b>105</b>	<b>189</b>	<b>201</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	

105 dossiers ont été examinés, 201 personnes ont été reçues, sur les 54 affaires fondées, 28 ont été conciliées soit un taux de réussite de 51,85 %. Si l'on prend en compte les litiges pour lesquels les 2 parties sont présentes, le taux de réussite est de 80%

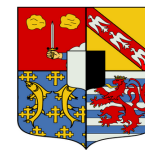


Si les plus hauts magistrats du département, dont nous dépendons, s'accordent à reconnaître nos mérites, ils n'ont néanmoins pas les moyens de nous aider matériellement, notamment pour ce qui concerne nos supports de communication, la formation des nouveaux conciliateurs et la documentation juridique nécessaire à l'exercice de nos missions.

C'est la raison pour laquelle, nous sollicitons les communautés de communes et d'agglomération pour le versement d'une subvention dont le montant est laissé à votre discrétion.



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**







CONCILIATEURS DE FRANCE  
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE

*Concilier pour Réconcilier*

**Merci pour  
votre écoute et votre intérêt  
pour notre mission**



**Association des Conciliateurs de Justice de Moselle : ACJM**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de l'Arc Mosellan

---

## PCAET



# Sommaire

I/ Contexte

I/ Qu'est ce que le PCAET ?

II/ Quels sont les objectifs ?

III/ Le PCAET de la CCAM par étape

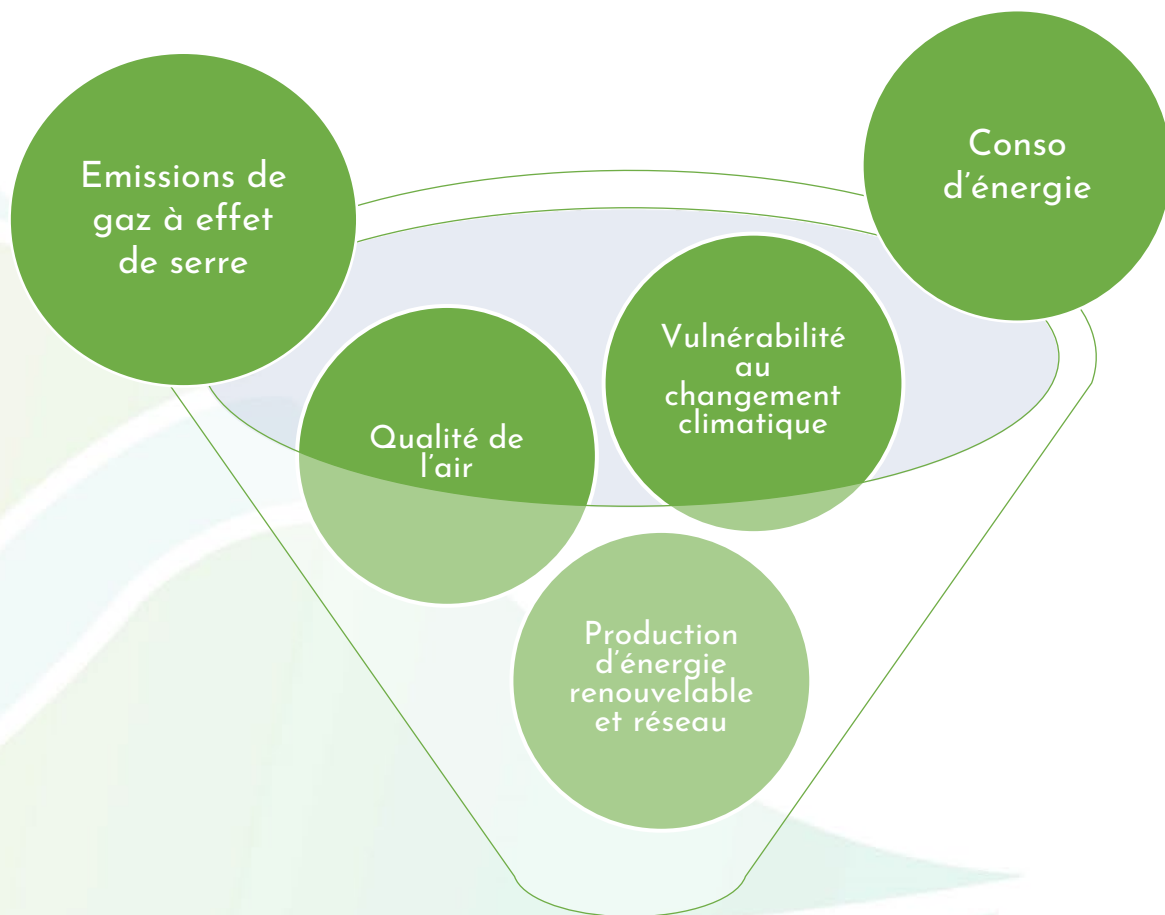
IV/ Planning prévisionnel



# Contexte

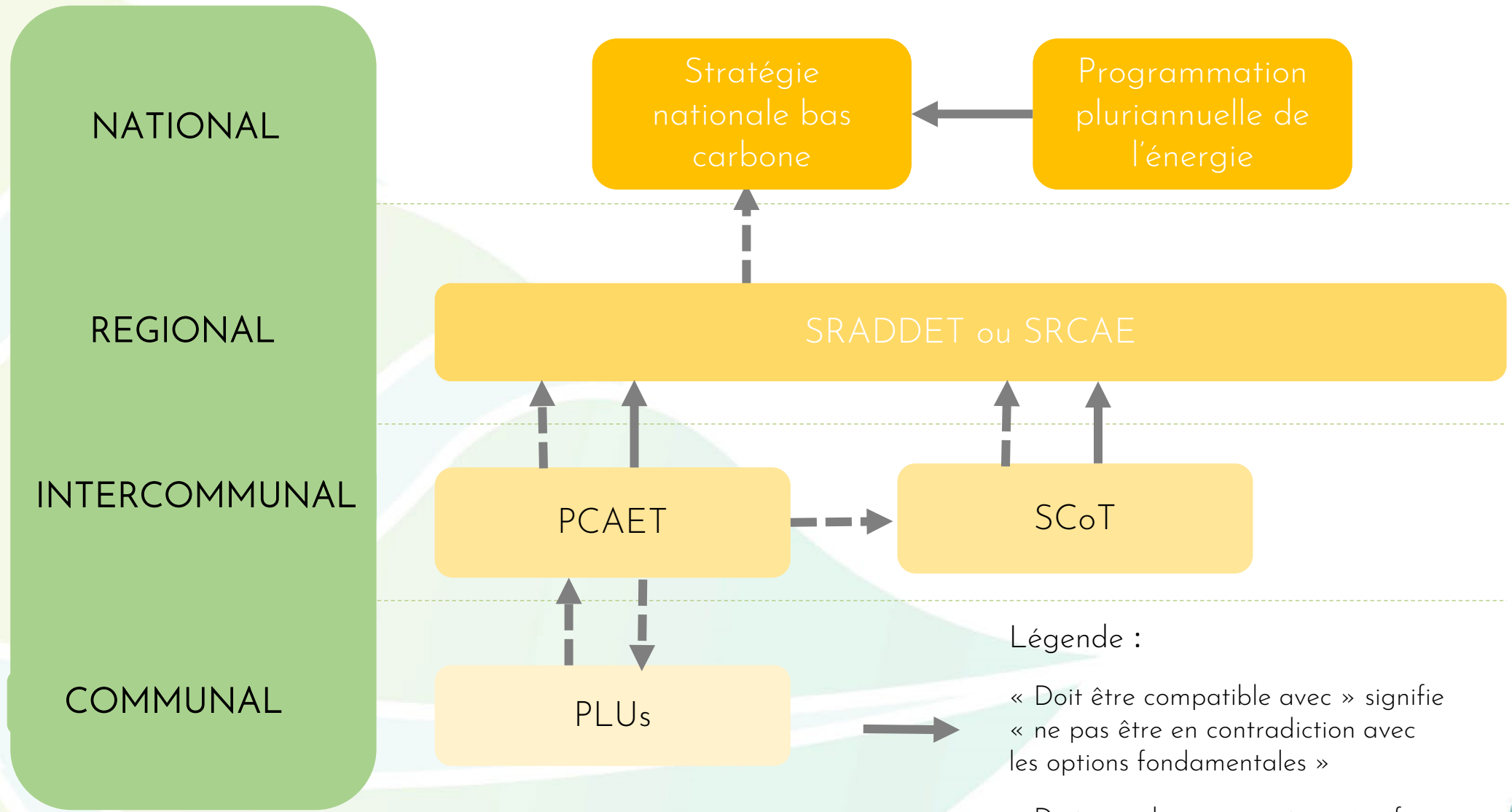


# Qu'est-ce qu'un PCAET ?



Plan Climat Air Energie  
Territorial



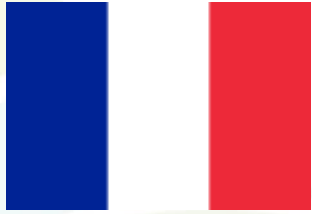


Légende :

« Doit être compatible avec » signifie  
 « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »

« Doit prendre en compte » signifie  
 « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »





**- 40%**  
des émissions de gaz à  
effets de serres d'origine  
énergétiques par  
rapport à 1990

**-20%**  
De notre  
consommation  
énergétique finale par  
rapport à 2012

**32%**  
Part des énergies  
renouvelables dans la  
consommation finale  
brute d'énergie

### OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SRADDET GRAND EST pour 2030



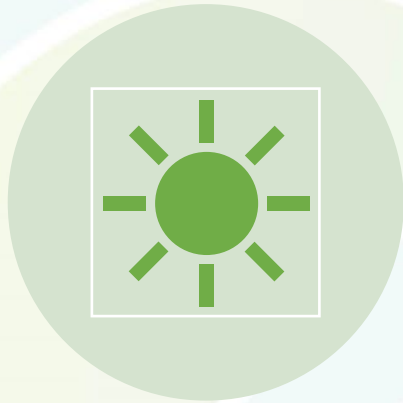
**- 54%**  
des émissions de gaz à  
effets de serres d'origine  
énergétiques par rapport  
à 2014

**-29%**  
De notre consommation  
énergétique finale par  
rapport à 2014

**41%**  
Sur la production  
d'énergies renouvelables  
locales par rapport à  
2015



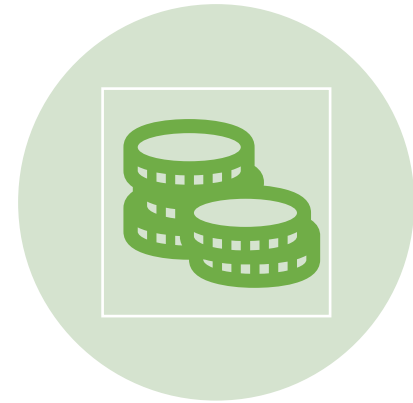
# Quels objectifs :



ADAPTER LE TERRITOIRE AUX  
EFFETS DU CHANGEMENT  
CLIMATIQUE



LA RÉDUCTION DES  
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET  
DE SERRE ET DE POLLUANTS



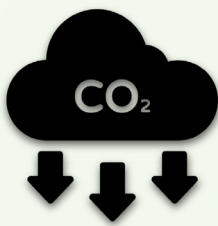
LA RÉDUCTION DE LA  
CONSOMMATION D'ÉNERGIE



# Le PCAET de la CCAM par étape



## Définition des objectifs à moyen et long termes :



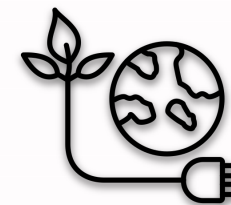
Réduction des émissions de GES d'énergie par secteur



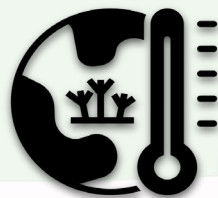
Réduction des émissions de polluants atmosphériques



Réduction des consommations d'énergie par secteur



Production d'EnR et infrastructures (réseaux d'énergie)



Adaptation au changement climatique

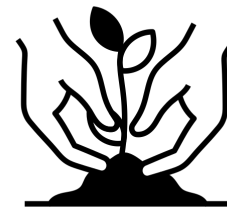


Renforcement du stockage de carbone

# 2<sup>e</sup> étape : Construction du programme d'actions



- Tenir compte de la stratégie territoriale et des objectifs fixés par la CCAM
- Rédiger des fiches actions qui soient opérationnelles
- Intégrer les actions déjà réalisées et engagées sur le territoire
- Impliquer les porteurs potentiels



# Planning 2023



Prochaine date :  
**COTECH 04 Mai 2023**

